



délaï pour récupérer attestation assedic

Par **nikita13004**, le **07/12/2010** à **09:28**

bonjour,
suite à la fin de contrat de mon cdd j'aurai voulu savoir quel délai à l'entreprise pour me fournir mon attestation assedic et mon solde de tout compte et si lors de mon indemnisation de fin de contrat ils se sont trompés sur le montant (trop verser d'argent)quel est leur recourt .est ce que je peu faire valoir que j'ai attendu trop de temps pour mon inscription assedic et que je garde l'argent pour compensation étant donné qu'ils ont mis 15 jours pour me fournir mes papier donc 15 jours en moins déclaré au assedic

merci par avance
bonne journée

Par **stellios**, le **07/12/2010** à **12:56**

bonjour,

une attestation ASSEDIC est remise le dernier jour de travail. D'autre part, il fallait vous inscrire le lendemain du dernier jour de travail et pas 15 jours après, meme si vous n'aviez pas votre attestation.

Cordialement